



Annexe B au règlement d'examen

Directive concernant l'examen de certification

Spécialiste en installations d'extinction à eau AEAI



Table des matières

1	But.....	3
2	Profil de la profession	3
3	Examen de spécialiste en installations d'extinction à eau AEAI	3
3.1	Conditions d'admission à l'examen	3
3.2	Étendue de l'examen.....	4
3.3	Contenu de l'examen / profil de compétence.....	4
3.4	Tableau - Profil de compétence :.....	4
4	Certificat de compétence.....	8
4.1	Validité	8
4.2	Formation continue	8
4.3	Exercice de l'activité.....	8

Version: Version 1.1
Auteur: VKF Personenzertifizierung



1 But

La présente directive décrit les conditions, les compétences pratiques et opérationnelles pour l'examen de certification des spécialistes en installations d'extinction à eau AEAI.

Les buts de la présente directive sont les suivants :

- Donner aux personnes intéressées un aperçu des contenus et des exigences de l'examen
- Fournir des bases aux institutions de formation pour la conception de leurs filières de formation
- Offrir des références à la commission des examens et aux experts d'examen pour la création de l'examen de certification

2 Profil de la profession

Les participants disposent de connaissances générales des bases et de l'organisation de la protection incendie en Suisse. Ils possèdent en particulier des connaissances approfondies des mesures de protection incendie, surtout des installations d'extinction à eau. Dans ce contexte, ils sont capables d'identifier les dangers et les risques et estiment correctement leur potentiel.

Les participants appliquent les normes, prescriptions, règlements et documents fixant l'état de la technique de manière adéquate. Ils sont très bien renseignés sur les installations d'extinction à eau.

Les participants maîtrisent la mise en oeuvre des projets d'installations d'extinction à eau, y compris les interfaces avec la protection incendie constructive, technique et organisationnelle, et élaborent des solutions économiques détaillées.

3 Examen de spécialiste en installations d'extinction à eau AEAI

3.1 Conditions d'admission à l'examen

- Formation professionnelle avec diplôme reconnu (certificat de capacité / attestation professionnelle) et au moins 1 an d'expérience dans le domaine des installations d'extinction à eau.

ou

- formation équivalente



3.2 Étendue de l'examen

Épreuve	Mode d'interrogation	Durée	Pondération
Bases	Écrit. Questions et tâches correspondant aux compétences professionnelles	90 min.	1
Planification et exécution	Écrit. Projets et activités correspondant aux compétences opérationnelles	180 min.	1
	Total	270 min.	

3.3 Contenu de l'examen / profil de compétence

3.3.1 Taxinomie

La taxinomie appliquée prévoit le modèle en 3 degrés suivant :

3.3.2 Niveau d'exigences en termes de connaissances

Légende :

Simple, fondamental :	connaissances théoriques	A
Exigences moyennes :	connaissances appliquées	B
Exigences élevées :	connaissances étendues	C

3.3.3 Niveau d'exigences en termes de savoir-faire

Légende :

Le candidat connaît les points importants, peut les citer et les décrire.	connaître
Le candidat sait expliquer, définir et décrire les points importants.	exposer
Le candidat est en mesure d'appliquer le champ thématique, de l'élaborer et de l'établir.	appliquer

3.4 Tableau - Profil de compétence :

Compétence	Contenus / bases	Niveau
Connaissances concernant l'organisation de la protection incendie en Suisse	Associations et institutions	A connaître
	Autorités de protection incendie	A connaître
	AEAI	A connaître
sique du feu, de la physique de l'extinction et des termes techniques relatifs à la protection incendie	Bases concernant le feu	A connaître
	Physique du feu, origine et développement d'un incendie	B connaître
	Triangle du feu, physique de l'extinction, lutte contre le feu	B connaître
	Réaction au feu des matériaux	B exposer
	Classification des éléments de construction	B exposer



Connaissances des référentiels concernant la prévention des incendies (protection incendie constructive, technique et organisationnelle)	Norme AEAI	A	connaître
	Directive AEAI Installations sprinklers (19-15)	C	appliquer
	Directives SES Installations sprinklers	C	appliquer
	Termes et définitions (10-15)	A	connaître
	Assurance qualité en protection incendie (11-15) appliquée aux projeteurs et aux installateurs d'installations sprinklers	B	appliquer
	Distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu appliquée au concept « installation d'extinction » (15-15)	B	exposer
	Autre publication concernant la directive Installations sprinklers (19-15)	C	appliquer
	Matières dangereuses (26-15) appliquée aux dispositifs d'extinction	B	exposer
	Procédure de reconnaissance (28-15) et (5001-15)	A	connaître
	Connaissances du déroulement de scénarios feu potentiels et prise en compte de ces scénarios dans la planification de l'installation d'extinction à eau et des systèmes asservis.	Charges thermiques et dangers d'activation	C
Types de système		C	appliquer
Choix des sprinklers		C	appliquer
Connaissances des principes et des synergies en protection incendie constructive, technique et organisationnelle appliquées à la planification, l'implantation et l'exploitation d'installations d'extinction à eau	Concepts de « construction » et concept d'« installation d'extinction »	B	exposer
	Compartimentage coupe-feu, voies d'évacuation	B	exposer
	Étendue de la protection, y compris les zones exceptées	C	appliquer
	Alarme et signal de dérangement	B	appliquer
	Documentation	C	appliquer
	État de fonctionnement et maintenance	C	appliquer
Connaissances de la planification et exécution correcte d'installations d'extinction à eau	Types de fonctionnement	C	appliquer
	Types d'entreposage, types de matériaux	C	appliquer
	Influence des emballages	C	appliquer
	Centrales sprinklers	C	appliquer
	Têtes sprinkler	C	appliquer
	Placement des têtes sprinkler	C	appliquer
	Alimentation en eau, pompes sprinkler	C	appliquer



Connaissances du calcul hydraulique	Surface active	C	appliquer
	Perte de pression	C	appliquer
	Débit d'eau	C	appliquer
	Vitesses d'écoulement	C	appliquer
Connaissances de l'implantation correcte d'installations d'extinction à eau	Conduites	C	appliquer
	Supports de conduites	C	appliquer
	Centrale sprinklers	C	appliquer
Connaissances de l'évaluation des plans Compétence		C	appliquer
Conseil auprès des propriétaires de bâtiments, maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, entreprises, responsables en protection incendie et autres personnes intéressées	Utilisation d'installations d'extinction à eau	C	exposer
	Types de système possibles	C	exposer
	Nécessité d'une installation d'extinction à eau	C	exposer
	Limites des installations d'extinction à eau	C	exposer
	Influence sur la protection incendie constructive	C	exposer
Identification des dangers d'incendie, déduction de mesures adaptées	Détermination des types d'installation d'extinction adaptés	C	appliquer
	Choix du type de système	C	appliquer
Planification des installations d'extinction à eau compte tenu des interfaces et en accord avec les autres projecteurs, sur la base des prescriptions de protection incendie ou du concept de protection incendie	Conception des paramètres de performance d'installations d'extinction à eau	C	appliquer
	Choix des têtes sprinkler	C	appliquer
	Placement des têtes sprinkler	C	appliquer
	Applications spéciales	C	appliquer
	Exécution des calculs hydrauliques	C	appliquer
	Clarification concernant l'alimentation en eau	C	appliquer
	Conception d'installations de pompage	C	appliquer
Création de toutes les bases nécessaires pour l'autorisation, les preuves de protection incendie, l'exécution et l'exploitation	Création de plans du projet	C	appliquer
	Création d'un schéma de l'installation	C	appliquer
	Création de modes d'emploi	C	appliquer
	Création de plans de situation et de plans d'affectation	C	appliquer
	Création de formulaires AEAI	C	appliquer



Conduite et surveillance de la réalisation de l'installation d'extinction à eau	Conduite du projet durant la phase d'exécution	C	appliquer
	Organisation, planification et exécution de tests individuels	C	appliquer
	Soutien du responsable de l'assurance qualité en protection incendie dans la préparation et l'exécution des tests intégraux et des réceptions par les autorités	C	appliquer
	Organisation de l'instruction des propriétaires et exploitants concernant l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'installation d'extinction à eau	C	appliquer
Planification et exécution de révisions générales	Évaluation des installations d'extinction à eau existantes selon l'état actuel de la technique (comparatif situation actuelle / situation visée)	C	appliquer
	Déduction des mesures nécessaires et clarification avec les organismes responsables	C	appliquer
	Conduite de la révision générale durant la phase d'exécution	C	appliquer
	Soutien du responsable de l'assurance qualité en protection incendie dans la préparation et l'exécution des tests intégraux et des réceptions par les autorités	C	appliquer
	Organisation de l'instruction des propriétaires et exploitants concernant l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'installation d'extinction à eau	C	appliquer



4 Certificat de compétence

4.1 Validité

Le certificat de compétence est valable pour une durée de 5 ans. Il peut être prolongé avant échéance. Il faut fournir, avec la demande de prolongation, les preuves du suivi des formations continues requises et de l'exercice ininterrompu de l'activité professionnelle. Ces preuves constituent la base pour une prolongation de 5 ans supplémentaires.

4.2 Formation continue

Les spécialistes AEAI reconnus en installations d'extinction à eau doivent accomplir au minimum 5 journées de formation continue reconnue. Il est possible de consulter les formations continues reconnues à l'adresse www.vkg.ch.

4.3 Exercice de l'activité

Pour obtenir la prolongation de leur certificat, les spécialistes AEAI reconnus en installations d'extinction à eau doivent démontrer qu'ils ont été actifs dans le domaine au cours des 2 dernières années.